DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procés-Verbal du conseil municipal du 12 06 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 06/06/2023

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN

Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé: Marc HEBEL
Secrétaire: MORIN Mathias
Début du conseil: 19h35

1. Ajouts à l'ordre du jour

M le Maire ouvre la séance et demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

Passage à la nomenclature de comptabilité publique M57;

Subvention des transports scolaires à la médiathèque ;

Motion circuit du Mas du Clos.

L'Assemblée délibérante et les 8 membres présents accepte le rajout de ces 3 points à la présente séance.

2. Adoption du compte rendu du dernier CM du 02/05/2023

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil.

3. <u>Désignation du secrétaire de séance</u>

Le Maire propose Matthias Morin, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

4. Abandon de créances

Le Maire, à la demande du SGC d'Aubusson, propose au Conseil un abandon de créances de 9,80 € datant de 2018 (frais de cantine). Le SGC fait savoir qu'il est arrivé au bout de ses moyens de recouvrement.

Vote:POUR:9 ABSTENTION:0 CONTRE:0 Adopté

5. Dissolution caisse des écoles

Le Maire rappelle l'existance d'une caisse des écoles qui n'a plus d'action depuis des années et propose sa dissolution.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

6. Adhésion des communes au SDIC (syndicat pour le développement informatique interco)

Conformément au statut du SDIC, le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur l'adhésion des communes de Saint Quentin la Chabane et Saint Silvain Bellegarde.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopte

7. <u>Déclaration de vacance de poste d'agent technique</u>

M le Maire soulève la nécessité de déclarer la vacance de poste de l'agent technique contractuel. Il rappelle que le contrat d'agent technique de Clarisse GIL prend fin le 27/08/2023. Le Maire propose au Conseil de publier le poste d'agent technique sur le site d'emploi-territorial.com et de recevoir les candidatures avant le 01/09/2023.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

8. <u>Devis voirie</u>

Michel Ollier a demandé l'établissement de devis à l'entreprise Colas.

Route de Congres, Village de Congres, carrefour de Villescot, route des pompiers, parking MAM : 24385,20 HT Bordurette salle polyvalente : 992,15 € HT

Compte tenu des prestations proposées par Colas et d'une équivalence de prix avec les devis d'Eurovia, le Maire demande d'accepter les devis de l'entreprise Colas.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

9. Voirie Intercommunale:

Le Maire a fait part à la Communauté de Commune Creuse Grand Sud de la forte dégradation de la route intercommunale de Mergoux. Il attend un retour par courrier concernant la répartition de charge avec la participation de la ComCom. Compte tenu de l'état de la chaussée et de sa sécurisation à l'entrée du bourg de Saint Marc, le Maire demande d'accepter le devis de l'entreprise Colas qui se chiffre comme suit :

Route de Mergoux à l'entrée du bourg : 19565,70 HT

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

10. Communalisation des terrains de section

La communalisation d'un terrain de section à Farges est en cours. Si la Préfecture ne se positionne pas, il faudra organiser un vote des habitants de Farges pour la rétrocession de ce bien de section à la commune. Plus de la moitié des habitants de Farges inscrits sur la liste électorale doivent voter sinon la décision finale appartiendra à la Préfète. Il y a également des cas similaires sur des biens de section à Margnot et Lachaud. Compte tenu de la multiplication de ces demandes et eu égard au fait que la commune paye les impôts fonciers de tous les terrains de section, il y a possibilité de tous les communaliser pour simplifier leur gestion. Le Maire demande au Conseil de pouvoir continuer la procédure de communalisation totale.

11. Passage à la M57

Suite à l'obligation légale au 01 janvier 2024 et à l'avis favorable du Service de Gestion Comptable d'Aubusson, le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le passage à la comptabilité publique M57.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

12. Demande de subvention transports école/médiathèque

Le Maire sollicite le Conseil Départemental pour le financement de 3 déplacements des classes de l'école primaire à la médiathèque dans le cadre de la politique de développement de la lecture publique pour l'année scolaire 2022/2023.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

13. Motion circuit du Mas du Clos

Le Conseil Municipal d'Aubusson a fait parvenir une motion pour un soutien à l'activité du circuit du Mas du Clos. M le Maire en donne connaissance à tous. L'ensemble du Conseil Municipal partage cet avis à l'unanimité.

Motion

En 1963, Pierre Bardinon a créé le circuit automobile du Mas du Clos, aux Puids, commune de Saint Avit de Tardes, à une dizaine de kilomètres d'Aubusson.

Long de 3 kms, ce circuit, réputé pour sa technicité, a vite été internationalement reconnu comme l'un des meilleurs au monde. Les plus grands noms de l'histoire de la course automobile ont roulé sur son asphalte. En décembre 2010, un jugement du Conseil d'Etat obligeait Patrick Bardinon, le fils de Pierre, à fermer le circuit, considérant que les séances de roulage libre relevaient bien des prérogatives de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Fédération Française de Sport Automobile, qui lui imposaient leurs règles techniques de sécurité.

Cette situation a causé une grande émotion chez les amateurs de sport automobile, et une pétition demandant sa réouverture recueillit à l'époque plusieurs dizaines de milliers de signatures.

La fermeture du circuit a entrainé des conséquences économiques importantes pour le bassin d'Aubusson. Ouvert aux clubs et aux amateurs de voitures de sport, ou d'essais privés, en dehors de toutes compétitions, son activité alimentait les commerces et hébergements locaux. On estime par exemple son apport à l'hébergement touristique, toutes catégories confondues, de 7 à 8.000 nuitées par an.

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme que les élus et les acteurs économiques ont accueilli la nouvelle de la réouverture du circuit en octobre 2022, sous l'impulsion d'Alexandre Bardinon, le petit-fils de Pierre, après 10 années de fermeture.

Le circuit a fait l'objet de travaux d'aménagements, et obtenu son autorisation. Des règles strictes ont été mises en place pour son utilisation : virage redessiné, plages horaires limitées, niveau sonore des véhicules à 97 dB systématiquement contrôlée. L'économie locale a immédiatement constaté l'impact positif sur son activité de la présence de ces nouveaux touristes, utilisateurs du circuit.

La Creuse est un département vivant. Il n'est pas sous cloche. Son attractivité repose sur la diversité de l'offre touristique, culturelle et naturelle qu'il propose. Le Mas du Clos en fait partie, au même titre que la Cité de la Tapisserie, l'Etang des Landes, le Château de Boussac, la Scène Nationale d'Aubusson, les thermes d'Evaux les Bains, pour ne citer que quelques exemples. Le Conseil Municipal d'Aubusson considère l'activité du circuit comme un atout incontestable et indispensable pour l'économie locale, démontré depuis 1963. Dès sa réouverture, les effets s'en sont immédiatement fait sentir. Interrogés, les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants le confirment sans l'ombre d'un doute : le circuit contribue de façon significative à l'écosystème du bassin d'Aubusson

En conséquence, et en responsabilité, le Conseil Municipal d'Aubusson affirme son plein et entier soutien aux activités du Circuit du Mas du Clos et à leur pérennité.

Vote: POUR: 9 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Adopté

Questions diverses

Demande de subvention pour voyage scolaire

M le Maire évoque le courrier d'un administré demandant une aide financière à la commune pour la participation au voyage scolaire de son enfant scolarisé au collège d'Aubusson. La commune n'ayant que la compétence du primaire, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande.

Fin du réseau cuivre au 1er janvier en 2027

Le Maire a été informé que la commune de St Marc à Frongier fera partie des 69 premières communes de la Creuse pour l'effacement du réseau cuivre. Les communes sélectionnées sont celles qui sont totalement desservies par la fibre avec un abonnement fibre au-dessus de la moyenne départementale. Il n'y aura plus de réseau cuivre en Creuse fin 2030. La commune sera accompagnée dans ce changement pour relayer l'information à la population et lever tous les freins à ce passage vers une nouvelle technologie.

Travaux divers

Michel Ollier fait le point sur plusieurs travaux :

- Les rafraîchissements des peintures des WC à Farges et la pose de l'évier sont terminés.
- Le début des travaux du préau derrière la salle polyvalente sont programmés fin juin
- Rencontre avec l'architecte B Chirac pour la poursuite des réflexions sur l'aménagement de la salle polyvalente. L'entreprise TBMP va être recontactée.

Mrs JL Joslin et Ollier ont rencontré M. T. Guilloteau (Créateur de vitraux d'Art à Vallière) pour une proposition de vitraux dans l'église, il a également pris conseil auprès du CAUE (conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Creuse

Fin du conseil à 22h

Jean-Louis JOSLIN, Maire

MORIN Matthias, Secrétaire de séance